

n'était-il pas également tertiaire de St. François ? De même qu'Innocent XII qui, après être monté sur le trône pontifical, voulut revêtir les livrées du Pauvre d'Assise : comme encore Nicolas III, de la famille princière des Orsini, à qui St. François prédit, lorsqu'il était au berceau : "un jour, petit enfant, tu entreras dans mon ordre ; puis tu seras Pape, et alors tu te souviendras de la famille des Frères-Mineurs."

Et le Glorieux Pontife, Pie IX, si grand dans ses revers, peut-être parce qu'il porte l'humble tunicelle de la Ste. Pauvreté, "ah ! comme il aimait à se dire enfant de St. François."

Le tiers Ordre a été heureux et fier de compter aussi dans ses rangs les Dante, les Raphaël, les Michel Ange et "mille autres grands hommes de tous genres," en y comprenant l'immortel Christophe Colomb qui "marchait toujours revêtu de son humble tunique et ceint de sa pauvre corde ; et c'est avec les livrées franciscaines qu'il a conquis le Nouveau Monde."

Mais chose plus admirable ! le Tiers Ordre de St. François compte à lui seul "plus de Saints et de Bienheureux que tous les autres Tiers-Ordres ensemble."

Rappelons ici en passant que St. Vincent de Paul et Ste. Brigitte, St. Ignace de Loyola et Ste. Françoise Romaine ont été tertiaries de St. François, comme l'étaient le vénérable Abbé Olier et cet humble et noble Prêtre qui, hier encore, se nommait le Curé d'Ars, et que le monde entier espère appeler bientôt "St. Jean d'Ars."

Que de puissants exemples ! ne ressentent-ils pas pour nous donner du courage et nous convaincre de notre "sentiment exagéré des obligations qu'impose le Tiers-Ordre." Notre pusillanimité à son tour, ne s'effraie-t-elle pas à ce grand spectacle ? Et si nous ajoutions qu'il y a aujourd'hui en France 100,000 tertiaries, et que l'on y voit des villes dont le clergé tout entier est aggréé au Tiers-Ordre !

Ah ! "six siècles écoulés n'ont pu tarir la source de cette sève puissante." Aujourd'hui comme alors, "une chambre peut devenir une cellule et on ne croit pas qu'il faille fuir du monde pour s'élever à l'imitation des Saints." (1) Ajoutons et disons, avec ardeur et conviction que "si le Tiers-Ordre était plus connu au milieu des populations catholiques, nous les verrions accourir en foule pour devenir les disciples et les enfants de St. François."

Il y a sous le nom de Tiers-Ordre de la pénitence, trois espèces de Tertiaries. 1o. Les tertiaries réguliers, vivant en communauté comme les religieux. 2o. Les Tertiaries séculiers, étant simplement une fraternité d'hommes ou de femmes, se réunissant une fois par mois, et soumis à certaines règles : (2) (Les fraternités sont à peu près comme les Congrégations de la Ste. Vierge,) et 3o. Les Tertiaries isolés, observant les règles chacun en son particulier. (3)

Afin d'être court, ne parlons que de ces derniers qui sont les plus nombreux, peut-être parce que leur manière de vivre convient en effet au plus grand nombre. Il suffira, d'ailleurs, de quelques mots pour les faire connaître amplement ainsi que les devoirs qu'ils ont à remplir.

Les Tertiaries isolés portent, sous leurs habits, un scapulaire en laine brune ou grise attaché à la ceinture par une corde également en laine ou

(1) Lacordaire.

(2) Il en existe une de l'un et de l'autre sexe à Montréal.

(3) Les Tertiaries isolés, comme les séculiers, sont des gens vivant dans le monde, se livrant chacun à son industrie, négoce ou profession quelconque, mariés ou non mariés, ne se distinguant nullement des autres dans leurs habitudes journalières, si ce n'est par une plus grande régularité de mœurs et de conduite. Il n'y a aucune différence entre le Tertiaire isolé et le séculier ; seulement celui-ci est tenu d'assister à des réunions mensuelles, et observe des dévotions communes avec les autres membres ; tandis que le Tertiaire isolé pratique et prie dans le secret et le silence.